

CONVOCATION

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 23 MAI 2025

Verneix, le 26 MAI 2025

Le Maire

Lionel BROCARD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Verneix, était réuni dans le lieu habituel de Verneix, après convocations légales sous la présidence de Lionel BROCARD, Maire.

Etaient présents : I BELLEGY - F BOUDOT – L BROCARD – M CASTAGNE – M C. COGNE - J DA SILVA – JP DEBESSON – B DUMAS – A. DURBAN - T GARCEZ - A GUILLET — G JARDOUX – S NOEL –

Absents excusés : P VIVET

Absents non excusés : P VOLPEI

Secrétaire de séance : G. JARDOUX

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est lu et approuvé à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION 018 – 2025 : contrat « RECONQUETE CENTRE VILLE CENTRE BOURG »

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation (les fiches actions) réalisée(s) par le bureau d'étude,
- approuve le plan de financement,
- sollicite l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années **2025 – 2026 – 2027** pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de **790274.55€ HT**,
- approuve le plan d'actions suivant et tel qu'il figure en annexe I :
 - **2025 :**
 - *rénovation de la salle polyvalente*
 - *acquisition et réhabilitation de la maison de bourg*
 - *parking végétalisé à proximité de la salle polyvalente*
 - **2026 :**
 - *Végétalisation des espaces publics (terrasse restaurant, parking mairie)*
 - **2027 :**
 - *Aménagement du cabanon du restaurant en commerce à emporter*

- sollicite la subvention accordée par le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg »,
- sollicite les subventions accordées par d'autres financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional,...),
- autorise M le maire à signer le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

OBJET DE LA DELIBERATION 019 – 2025 : REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le maire présente le devis et le plan de l'entreprise BTM ETUDES pour la requalification du stade de Verneix, à vocation sportive / scolaire et ludique.

Le projet propose un parcours de santé, un mini stade et une plaine de jeux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs et à demander les subventions auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, DETR, Agence National du Sport, CAF,...

OBJET DE LA DELIBERATION 020 – 2025 : SUBVENTION AU VOYAGE DES AINES ORGANISE PAR LE CLUB DE L'AMITIE

Comme chaque année, la municipalité et la commission des affaires sociales invitent les habitants de la commune de plus de 60 ans à participer à un voyage, et financent une partie des frais.

Ce voyage est organisé par le Club de l'Amitié présidé par André Guillet et aura lieu le 26 juin 2025 à Crozant.

Les frais totaux de cette journée seront réglés par le club de l'Amitié qui sollicite le remboursement de la part revenant à la commune, 11 euros par habitant, soit une subvention de 495 EUROS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal accepte la participation de 11€ par personne et le versement de la somme correspondante au Club de l'Amitié.

OBJET DE LA DELIBERATION 021 / 2025 : TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise COLAS pour des travaux de voirie sur plusieurs secteurs de la commune, qui s'élève à 52855.50 € HT soit 63426.60 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent le devis présenté et autorise Monsieur le Maire a signé le devis et demander les subventions.

OBJET DE LA DELIBERATION 022 / 2025 : CREATION DE POSTE et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- De créer un emploi permanent de **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL** (grade) pour la fonction de **AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**, pour une durée hebdomadaire **annualisée de 35 HEURES**, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique (les créations d'emploi ne nécessitent pas de saisine du comité social territorial)

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Autoriser le recrutement pour répondre aux besoins permanent de la commune ou établissement public.

- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget

Modification du tableau des effectifs

Grade	Effectif
Rédacteur	1
<i>Adjoint administratif 2eme classe</i>	<i>1 non pourvu</i>
Agent de maîtrise principal	1
<i>Adjoint technique 2^{ème} classe</i>	<i>1 non pourvu</i>
Adjoint technique	2

OBJET DE LA DELIBERATION 023 / 2025 ADMISSION NON VALEUR

Considérant l'état de restes à recouvrer concernant un recevable, transmis par Mr Le Trésorerie en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que les sommes présentées sont inférieures au seuil de poursuite ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes suivant :

- Titre 4 du bordereau 2 du 14 janvier 2020 d'un montant de 132 euros.

OBJET DE LA DELIBERATION 024 / 2025 : DECISION MODIFICATIVE 001 – 2025

Objets: DM 001 2025 ADRESSAGE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	4 173,26	203 (041) : Frais d'études, rech. & dev. & f	4 173,26
	4 173,26		4 173,26
Total Dépenses	4 173,26	Total Recettes	4 173,26

Certifié exécutoire par BROCARD Lionel, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

OBJET DE LA DELIBERATION 025 / 2025 : MODIFICATION DU TARIF DES REPAS LA CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

CATEGORIES	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS AU 1 ^{ER} SEPT 2025
ENFANTS	2.65 EUROS	2.70 EUROS
ADULTES	4 EUROS	4.10 EUROS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la proposition des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Une nouvelle entrevue a eu lieu le 12 mai 2025 avec deux responsables de CVE Ouest Bourbonnais (méthaniseur).
 - o Les problèmes de mauvaises odeurs ont été évoqués ainsi que les problèmes de circulation (passage de gros engins).
 - o Une réunion de concertation doit avoir lieu ainsi qu'une visite du site en septembre 2025.

- Point salle d'activités : en attente du devis de ENEDIS pour déplacer le compteur. La fin des travaux est prévue en JUIN 2025 et l'inauguration le 19 septembre 2025. Une visite avec les élus est organisée le vendredi 20 juin. Le règlement intérieur doit être rédigé en juillet 2025.

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente devront débutés en juillet 2025

- - Certains fossés nécessiteraient un curage. Un contact sera pris avec M. le Maire de Bizeneuille pour envisager l'utilisation de la "rigoleuse "en leur possession.

- - Le SIVOM prévoit la réalisation de la nouvelle station d'épuration à l'automne 2025.

Séance levée à 21 heures

